

**Décision n° 2008-1379**  
**de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes**  
**en date du 4 décembre 2008**  
**abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à**  
**la société Telecom Italia**  
**(numéros de la forme 0Z 0B PQ MC DU)**

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Telecom Italia (récépissé de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes n° 06-396 en date du 6 février 2006) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 06-0358 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 16 mars 2006 transférant des attributions et des réservations de ressources en numérotation et attribuant des ressources en numérotation à la société Telecom Italia ;

Vu l'envoi de la société Telecom Italia reçu le 21 novembre 2008 ;

Après en avoir délibéré le 4 décembre 2008 ;

**Décide :**

**Article 1er** - La décision n° 06-0358 en date du 16 mars 2006 susvisée est abrogée en ce qu'elle attribue les numéros de la forme indiquée dans l'annexe jointe à la présente décision à la société Telecom Italia (Siren : 419 009 170) à sa demande.

**Article 2** - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 4 décembre 2008

Le membre de l'Autorité présidant la séance  
en l'absence du Président

Edouard Bridoux

**Annexe à la décision n° 2008-1379**  
**de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes**  
**en date du 4 décembre 2008 abrogeant des attributions de ressources en**  
**numérotation à**  
**la société Telecom Italia (numéros de la forme 0Z 0B PQ MC DU)**

**feuille 1 / 1**

Numéros de la forme	Numéros de la forme	Numéros de la forme
01 00 70 MC DU	03 00 71 MC DU	04 00 73 MC DU
01 00 71 MC DU	03 00 72 MC DU	04 00 74 MC DU
02 00 70 MC DU	03 00 73 MC DU	04 08 83 MC DU
02 00 71 MC DU	04 00 70 MC DU	05 00 70 MC DU
02 00 72 MC DU	04 00 71 MC DU	05 00 71 MC DU
02 00 73 MC DU	04 00 72 MC DU	05 00 72 MC DU
03 00 70 MC DU		